



REPUBLIQUE FRANCAISE

La Présidente
du Tribunal Administratif de Caen

Vu l'article L. 511-2 du code de justice administrative ;

Vu la décision du 2 janvier 2026, par laquelle Mme Audrey MACAUD, M. Frédéric CHEYLAN, Mme Thérèse RENAULT, M. Benoît BLONDEL, M. Pierre MARTINEZ, Mme Mireille PILLAIS, Mme Céline ABSOLON, Mme Nathalie GROCH, M. Xavier RIVIERE et Mme Sandra MARLIER ont été désignés pour exercer les fonctions de juge des référés.

D E C I D E :

Article 1^{er} : Mme Justine REMIGY, M. Stephen PRINGAULT, Mme Laurence FANGET et Mme Marianne KREMP-SANCHEZ sont désignés pour exercer les fonctions de juge des référés en cas d'absence ou d'empêchement des magistrats désignés par la décision susvisée du 2 janvier 2026.

Fait à Caen, le 2 janvier 2026.


H. ROULAND-BOYER